



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES**Séance du lundi 29 janvier 2024 à 17 heures****Ordre du jour****Séance publique**

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [1] **Secrétaire** - Direction juridique - Tutelle administrative - [2571296 \(R\)](#)
Eglise Sainte-Elisabeth à Schaerbeek.- Compte 2022.- Excédent : 78.313,01 EUR
Emettre un avis favorable à l'approbation du compte 2022.- Excédent : 78.313,01 EUR.
-
- [2] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2566937 \(R\)](#)
Convention d'occupation du bâtiment sis rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles (ancien bâtiment Vanderborgh) dans le cadre de l'exposition "URBANNED" du 01/08/2024 au 15/02/2025.
Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et Entre Eux / Spotlite SAS (13 rue du Mail à 75002 Paris - France), filiale de Live Nation SAS, représentant de Mme Magda DANYSZ et elle-même représentée par Mme Emily HINCHLIFFE en sa qualité de Directrice d'Agence dans le cadre de l'occupation du Vanderborgh pour l'exposition "URBANNED - Graffiti et Street Art de New York à Bruxelles. 50 ans d'une épopée urbaine" (titre provisoire) qui aura lieu du 01/08/2024 au 15/02/2025.
-
- [3] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2571153 \(R\)](#)
Rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World".- Recettes - Subsidies de 500.000,00 EUR de la Région de Bruxelles-Capitale.- Convention.
Convention relative à la liquidation à la Ville du subside de 500.000,00 EUR accordé conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 07/07/2022 pour couvrir partiellement les dépenses d'investissement dans le cadre de la rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World" et faisant partie des subsides d'un montant de 29.800.000,00 EUR approuvés par le Conseil Communal du 09/12/2019 (vote du budget).

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [4] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2572097 \(R\)](#)
Appel à projets Climat 2024.- Règlement.
Règlement de l'appel à projets Climat 2024.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [5] **Espaces publics et verts** - - Espaces verts - [2571164 \(R\)](#)
Subside annuel 2024 en faveur de l'asbl "Ferme du Parc Maximilien".- Principe.
Octroi, dans l'attente de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle, des avances de la première tranche de 85% sur le subside de 2024 à l'asbl "Ferme du Parc Maximilien", destinées à assurer le bon fonctionnement de l'asbl, via le paiement de douzièmes provisoires calculés sur base du subside 2023, soit des versements mensuels de 24.791,67 EUR.- Article 76605/332/02 du budget ordinaire 2024.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [6] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2571479 \(R\)](#)
Parcours BD de la Ville de Bruxelles : fresque "Le Grand Vide".- Rémunération de l'auteur.
Dépense de 2.500,00 EUR hors TVA.- Article 93022/74951 du budget extraordinaire 2023.- Projet d'investissement n° AP22-14-2013.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 248 du Collège du 18/01/2024, en application de l'article 234 §§ 1 et 3 de la nouvelle loi communale.
- [7] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2571303 \(R\)](#)
Parcours BD de la Ville de Bruxelles.- Programme 2023.- Marché public de services de faible montant sur simple facture acceptée ayant pour objet la réalisation de la fresque "Le Grand Vide" sur les murs sis rue Franklin 99 à 1000 Bruxelles (CAR/23/FA/262).- Principe.
Marché public de services de faible montant sur simple facture acceptée.- Cahier spécial des charges n° CAR/23/FA/262.- Dépense de 11.361,90 EUR, TVA comprise.- Article 93022/74951 du budget extraordinaire 2023.- Projet d'investissement n° AP22-14-2013.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 247 du Collège du 18/01/2024, en application de l'article 234 §1 et §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [8] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2570849 \(R\)](#)
Subsides Semaine des Droits des Femmes 2024.
Octroyer un subside aux associations ci-après pour un montant total de 45.114,00 EUR à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2024 :
- SDDF01 "Création d'un monde" asbl (744.568.832) : 1.500,00 EUR;
- SDDF02 "Planet son et images" asbl (541.994.428) : 2.500,00 EUR;
- SDDF03 "Fédération Internationale des Ressortissants de la Guinée-Maritime" asbl, en abrégé FIRGUIM (711.842.913) : 1.500,00 EUR;
- SDDF04 "L'Architecture qui dégenre" asbl (769.926.711) : 980,00 EUR;
- SDDF05 "Initiatives solidarité 224" asbl, en abrégé ARSYF (878.273.830) : 1.500,00 EUR;
- SDDF06 "Productions Associées" asbl (896.755.397) : 2.500,00 EUR;
- SDDF07 "Chaska" asbl (734.503.301) : 2.000,00 EUR;
- SDDF09 "DIOGENE" asbl (438.214.029) : 2.500,00 EUR;
- SDDF12 "SB OVERSEAS" asbl, en abrégé SEDK (533.981.634) : 3.000,00 EUR;
- SDDF13 "Pag-Asa" asbl (454.807.066) : 1.784,00 EUR;
- SDDF15 "Gango" asbl (752.985.363) : 1.500,00 EUR;
- SDDF18 "CASA CLARA" asbl (841.222.305) : 2.000,00 EUR;
- SDDF20 "Raise Women's Awareness Network" asbl, en abrégé RWAN (765.881.217) : 1.500,00 EUR;
- SDDF22 "Plan Kyskeya Belgium" asbl, en abrégé Plan Kyskeya (791.528.116) : 3.000,00 EUR;
- SDDF25 "Le poisson sans bicyclette" asbl (676.738.811) : 3.000,00 EUR;
- SDDF08/ SDDF16/ SDDF17/ SDDF26/ SDDF27/ SDDF28/ SDDF29/ SDDF30/ SDDF31/ SDDF32/ SDDF33 "Maison(s) de Quartier - Centre d'Animation sociale de quartier" (894.681.874) : 10.350,00 EUR;
- SDDF34 "ZoArt" asbl (820.241.205) : 4.000,00 EUR.
- [9] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2573137 \(R\)](#)
Égalité des chances.- Asbl "Le 8ième jour".- Subside : 1.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 1.000,00 EUR à l'asbl "Le 8ième jour" (472.683.572) pour les actions entreprises dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances.- Article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024, sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.

[10] **Régie foncière & Affaires économiques** - Opérations immobilières - - [2571857 \(R\)](#)

Rue des Ursulines 6 - rue du Poinçon / rue de Heembeek 43.- Échange de terrains avec le CPAS sans soulte et bail emphytéotique pour l'emprise de la Maison de Repos 'Aux Ursulines'.

1) Procéder à l'échange pour cause d'utilité publique - sans soulte - entre une partie de la parcelle sise rue des Ursulines 6 à 1000 Bruxelles (appartenant à la Ville - côté rue du Poinçon - superficie de 800,06 m²) et les 4 parcelles sises rue de Heembeek 43 à 1120 Bruxelles (appartenant au CPAS).- 2) Octroyer au CPAS de la Ville de Bruxelles un bail emphytéotique de 99 ans sans redevance sur une partie de la parcelle sise rue des Ursulines 6 à 1000 Bruxelles (appartenant à la Ville – côté rue des Ursulines - superficie de 5.870,94 m²), emprise de la Maison de repos et de soins 'Aux Ursulines'.

[11] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2557861 \(R\)](#)

Lutte contre les immeubles à l'abandon.- Bien sis rue de la Gouttière 17.- Arrêté d'expropriation.

1) Adopter le plan d'expropriation n° 7629.- 2) Approuver l'envoi du présent arrêté communal au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale en vue de l'obtention de l'arrêté d'expropriation permettant d'initier la phase judiciaire de la procédure d'expropriation.- 3) Charger le Collège des formalités légales en la matière.
